

Image not found or type unknown



Rupture de période d'essai

Par **miss_sunshine**, le **10/04/2009** à **14:45**

Bonjour,
Après plus de cinq mois dans mon entreprise, j'ai eu un congé maladie de deux semaines, juste avant la fin de ma période d'essai.
J'ai reçu ma lettre de cessation de période d'essai pendant mon congé maladie. Comment est-ce autorisé ?
Mon employeur a noté qu'il s'agissait d'une copie par courrier simple et je n'ai jamais reçu l'original qui a une date antérieure du courrier reçu. Est-ce admissible ?
Merci pour votre réponse.